



## **PROCÈS-VERBAL**

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, à compter de 17 h, le 18 avril 2013.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du conseil
- M. le préfet Michel Beaulieu, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis
- M. le conseiller Jean-Luc Daigle, Lévis
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- Mme la conseillère Francine Lortie, Québec
- Mme la conseillère Christiane Bois, Québec
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Sont absents :

- M. le conseiller François Picard, Québec
- Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec
- M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- Mme Marie-Josée Couture, le secrétaire

### Période de recueillement et ouverture de la séance

La séance est ouverte. Il est constaté le quorum.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° C-2013-11**

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, appuyée par M. Michel Beaulieu, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :
  - Reporter à une séance ultérieure le point 4SEC) 2 : Règlement créant le Fonds métropolitain – Trames verte et bleue
  - Ajouter le point 4ENV) 2 : Rapport de recommandations du comité communautaire de suivi du PGMR de la CMQ Rive-Nord - 2012

Adoptée

### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 février 2013

#### **Résolution n° C-2013-12**

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, appuyée par Mme Francine Lortie, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 février 2013.

Adoptée

### Forum 2013 - Prise d'acte du programme préliminaire

#### **Résolution n° C-2013-13**

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du programme préliminaire du forum métropolitain des élu(es) de la Communauté métropolitaine de Québec prévu pour le 8 juin 2013.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2013

Responsable : Direction générale

Adoptée

### Renouvellement de l'entente – Cour municipale de Québec

#### **Résolution n° C-2013-14**

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la vice-présidente du comité exécutif et le secrétaire de la Communauté à signer l'entente à intervenir avec la Ville de Québec relativement à la gestion des constats

d'infraction émis au nom de la Communauté métropolitaine de Québec par la Cour municipale de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2013  
Responsable : Secrétariat

Adoptée

#### Rapport financier 2012

#### **Résolution n° C-2013-15**

Sur proposition de M. Jean-Luc Daigle, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du dépôt du rapport financier (états financiers) incluant le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2012;
- De transmettre au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'aux municipalités de la CMQ le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2012.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2013  
Responsable : Trésorerie

Adoptée

#### Demande d'avis de la CPTAQ relatif à une demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour permettre l'implantation d'une partie d'une ligne de transport d'énergie électrique à 315 kV sur le territoire de la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier – Dossier n°404412

#### **Résolution n° C-2013-16**

Sur proposition de M. Michel Beaulieu, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'émettre un avis favorable auprès de la CPTAQ à l'égard de la demande d'autorisation n° 404412 visant une utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie des lots présentée par Hydro-Québec;
- D'informer, par le fait même, la CPTAQ que la CMQ ne procédera pas à des représentations au cours de la période de 30 jours prévue après l'émission d'une « orientation préliminaire » en lien avec cette demande d'autorisation;

- De transmettre à la CPTAQ et à Hydro-Québec une copie des présentes recommandations sous forme de résolution afin d'étayer la position de la CMQ à l'égard de la demande d'autorisation ci-dessus mentionnée.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2013

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de conformité concernant un projet du ministère des Transports du Québec visant le réaligement et l'ajout d'une troisième voie à l'autoroute Jean-Lesage Est (A-20) Lévis (projet n° 154-11-1314)

### **Résolution n° C-2013-17**

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'approuver le projet du ministère des Transports du Québec visant le réaligement et l'ajout d'une troisième voie à l'autoroute Jean-Lesage Est (A-20) à Lévis, car il ne comporte aucun élément incompatible ou contradictoire avec les stratégies véhiculées par le PMAD.
- D'autoriser le secrétaire à délivrer et à transmettre au ministre des Transports le certificat de conformité requis par la loi la présente résolution faisant office de certificat.
- D'inviter le ministère des Transports à examiner la possibilité d'introduire des mesures de mobilité durable, particulièrement en ce qui a trait au transport collectif, puisqu'il s'agit d'un secteur stratégique sur le plan du développement urbain pour la Ville de Lévis.
- De transmettre au ministre des Transports du Québec et à la Ville de Lévis copie de la résolution, du présent rapport décisionnel et de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2013

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de conformité concernant un projet du ministère des Transports du Québec visant le réaménagement de l'échangeur 314 Ouest de l'autoroute Jean-Lesage (A-20) à Lévis (projet n° 154-08-1131)

### **Résolution n° C-2013-18**

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'approuver le projet du ministère des Transports du Québec numéro 154-08-1131 visant le réaménagement de l'échangeur 314 ouest de l'autoroute Jean Lesage à Lévis, car il ne comporte aucun élément incompatible ou contradictoire avec les stratégies véhiculées par le PMAD et favorise l'atteinte des objectifs de plusieurs d'entre elles.
- D'autoriser le secrétaire à délivrer et à transmettre au ministre des Transports le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de certificat.
- De transmettre au ministre des Transports et à la Ville de Lévis copie de la résolution, du présent rapport décisionnel et de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2013

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Renouvellement de l'entente pour le projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur le territoire métropolitain pour l'année 2013

**Résolution no C-2013-19**

Sur proposition de Mme Christiane Bois, appuyée par Mme Francine Lortie, il est unanimement résolu :

- De prendre acte de la reconduction de l'entente pour l'année 2013;
- De prendre acte que pour l'année 2013, il n'y aura pas de bonification du montant de la compensation financière à verser aux autorités organisatrices de transport adapté.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2013

Responsable : Transport

Adoptée

Réseau des organisations de bassins d'Amérique du Nord (ROBAN) – Colloque 2014

**Résolution no C-2013-20**

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le versement d'une somme additionnelle de 25 000 \$ au ROBAN pour le colloque 2014 pris à même le surplus non affecté;
- D'autoriser le secrétaire de la Communauté métropolitaine de Québec à signer un addenda modifiant le protocole d'entente avec le ROBAN.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2013  
Responsable : Environnement

Adoptée

Rapport de recommandations du comité communautaire de suivi du PGMR de la CMQ Rive-Nord – 2012

**Résolution no C-2013-21**

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du rapport de recommandations du comité communautaire de suivi du PGMR de la CMQ Rive-Nord 2012 et confier le suivi de ces recommandations au comité politique, lequel sera appuyé par le comité technique pour l'analyse de ces recommandations.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2013  
Responsable : Environnement

Adoptée

Bordereau d'information

Le bordereau d'information en date du 18 avril 2013 est déposé aux membres du conseil.

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Transport adapté

**Résolution n° C-2013-22**

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, appuyée unanimement par tous les membres présents, il est résolu :

- De rappeler l'importance du transport adapté et surtout du service d'interconnexion qui permet aux usagés de se déplacer sur tout le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec. Il s'agit d'un service grandement apprécié et celui-ci doit être maintenu de façon permanente ;
- De transmettre la présente résolution au ministre des Transports.

Adoptée

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

**Résolution n° C-2013-23**

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par Mme Danielle Roy Marinelli, il est unanimement résolu :

- De lever la séance.

Adoptée

Les résolutions C-2013-11 à C-2013-23 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME

---

PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE

---

SECRETÁIRE